



PROSPECTIVES

BULLETIN DE LIAISON ET D'INFORMATION DES ANCIENS ELEVES DE L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE NANTES

LA LETTRE DE LA PRESIDENTE

Sommaire :

La lettre de la présidente

Servitudes du fonctionnaire

Adieu à l'IUFM

Décret n° 2005-1090 du 1^{er} septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations d'Etat

Félicitations

Chers collègues,

J'espère que la rentrée s'est passée au mieux pour tout le monde, qu'elle se soit accompagnée d'une mutation ou non.

En ce qui concerne l'association, le renouvellement du conseil d'administration interviendra le 18 novembre. Toutes les personnes, à jour de leur cotisation pour 2006, recevront aux environs du 15 octobre tous les documents nécessaires pour voter par correspondance, s'ils le souhaitent, et seront informés du lieu où se tiendront les élections et les assemblées générales ordinaire et extraordinaire. En effet, pour l'instant, nous avons un problème de salle sur Paris : cela devrait pouvoir être résolu avec l'aide des anciens affectés en région parisienne. Soyons optimistes.

Par ailleurs, le cabinet du ministre de la fonction publique a contacté les cinq associations d'anciens élèves pour leur demander de diffuser les informations relatives à la réforme de la formation dans les IRA (sans communication, toutefois, de la dernière version du projet de décret) et les nouvelles perspectives de carrière des attachés. Ainsi donc, les associations des anciens ont désormais une utilité reconnue par la fonction publique. Toutefois, connaissant le peu de moyens dont disposent celles-ci et la considération dont bénéficie leur avis quand elles peuvent l'exprimer sur l'avenir des attachés, la question se pose de l'intérêt de la démarche. A moins que l'objectif ne soit de faire croire que, parce que les associations diffuseraient ces projets de réforme, elles les approuveraient. Ayant eu communication de la dernière version du projet de décret par une autre voie, les remarques émises par les associations lors de la rencontre du 14 mars 2005 et par courrier, quelques mois plus tard, n'ont absolument pas été prises en compte. Nantes n'approuvait pas à l'époque, je ne vois pas pourquoi cela aurait changé.

Ces réformes, qu'il s'agisse de la réforme de la scolarité ou des nouvelles "perspectives" de carrière des attachés, méritaient et méritent encore un large débat qui devrait être organisé par les associations au moyen d'un forum sous l'égide de l'union des associations sur Internet ou de grandes rencontres qui pourraient se dérouler dans les instituts. Les irarques sont entre 16 500 et 24 750 (165 promotions pour 5 IRA et entre 100 et 150 recrutés par promotion), le nombre d'attachés recensés par la fonction publique étant d'environ 25 000 et les instituts ne se chargeant que de la formation initiale, si l'avenir des attachés n'est pas du ressort des associations d'anciens, du ressort de qui peut-il être ? Faut-il encore donner aux associations les moyens de se faire entendre mais le souhaite-t-on vraiment ?...

Numéro édité à 3 400
exemplaires

SERVITUDES DU FONCTIONNAIRE

Au fil de lectures diverses et variées, nous sommes tombés sur ce texte et nous nous sommes dits que vous le communiquer serait une façon d'entamer cette nouvelle année administrative avec humour et de rappeler que la capacité à relativiser est indispensable. Le nom de l'auteur vous sera donné en fin de texte (Non, résistez, ne vous précipitez pas à la fin de l'article avant de l'avoir lu).

"Je ne sais si l'employé a jamais eu ce paradis sur la terre, cette vie d'immobilité et de sommeil. Aujourd'hui, je ne vois pas un homme plus mobile. Sans parler des destitutions qui frappent quelquefois et que l'on craint toujours, sa vie n'est que mutations, voyages, translations (pour tel ou tel mystère électoral) d'un bout de la France à l'autre, disgrâces inexplicables, prétendus avancements qui, pour deux cents francs de plus, le font aller de Perpignan à Lille. Toutes les routes sont couvertes de fonctionnaires qui voyagent avec leurs meubles ; beaucoup ont renoncé à en avoir. Campés dans une auberge, et le paquet tout fait, ils vivent là un an, ou moins, d'une vie seule et triste, dans une ville inconnue ; vers la fin, lorsqu'ils commencent à former quelque relation, on les dépêche à l'autre pôle.

Qu'ils ne se marient pas surtout ; leur situation en serait empirée. Indépendamment de cette mobilité, leurs faibles traitements ne comportent point un ménage. Ceux d'entre eux qui sont obligés de faire respecter leur position, ayant charge d'âmes, le juge, l'officier, le professeur, passeront leur vie, s'ils n'ont point de fortune, dans un état de lutte, d'effort misérable pour cacher leur misère et la couvrir de quelque dignité (...)

Les traitements des fonctionnaires, militaires et civils, ont peu changé depuis l'Empire. La fixité que l'on considère comme leur suprême bonheur, presque tous l'ont sous ce rapport. Mais comme l'argent a baissé, le même chiffre va diminuant de valeur réelle, et représentant toujours moins ; nous l'avons remarqué pour les salaires industriels.

La France peut se vanter d'une chose, c'est qu'à l'exception de quelques grandes places trop rétribuées, nos fonctionnaires publics servent l'Etat presque pour rien. Et avec cela, j'affirme qu'en ce pays dont on dit tant de mal, il est peu, très peu de fonctionnaires accessibles à l'argent.

J'entends l'objection : beaucoup sont corrompus par l'espoir d'avancer, par l'intrigue, par les mauvaises influences ; je le sais, je l'accorde. Et je n'en soutiendrai pas moins que, parmi ces gens si peu rétribués, vous n'en trouverez pas qui reçoivent de l'argent, comme on voit en Russie, en Italie, dans tant d'autres contrées."

Aux tournures de phrases, vous avez certainement compris que l'auteur n'est pas un de nos contemporains. Il s'agit d'un passage d'un ouvrage intitulé "Le Peuple" et rédigé par Jules MICHELET en1848 !



ADIEU A L'IUFM

Lorsque j'ai pris en novembre 2005 mes fonctions d'agent comptable et de chef de la division financière de l'IUFM des Pays de la Loire, je trouvais – entre autres – dans le panier de la mariée, la gestion du service de restauration de cette Mecque de la formation des professeurs.

Quel retour aux sources ! Quel est le lieu qui a rassemblé des générations d'irarques ? Quel est l'endroit où l'on refaisait le monde à notre image ? Quel est le lieu où les stagiaires se rassemblaient au gré des sympathies, amitiés ou affinités ? Quel est le lieu où l'on se détendait entre amphis, préparation de mémoire et prophéties des formateurs ?

Je parle bien sûr du restaurant Recteur Schmitt... Bien que la gestion du lieu ne représente qu'une petite partie de mon activité (une attachée du service le gère spécifiquement), mon premier repas en ce lieu a distillé en moi une énorme et douce nostalgie... D'autant que rien n'avait changé ! Les mêmes micro-ondes aussi grands et bruyants qu'un lave-linge, le même self, le même décor de bar (vous savez ? le damier vertical multicolore style années 50), les mêmes machines expresso qui nous permettaient de prendre notre dose d'alcaloïde pour éviter l'assoupissement inévitablement lié à l'ingestion du couscous de restauration collective...

Après mes séjours professionnels au Japon et en Inde, à 1 000 lieues culturelles de Recteur Schmitt, je me sentais soudainement transporté au point zéro de l'aspirant attaché, aux secondes précédant le big-bang de la catégorie A... Mieux que le new-age ou le yoga ! Et c'est d'un œil légèrement humide et gonflé d'un paternalisme intérieur que je regardais les promus 2005/2006 portant leurs plateaux chargés de victuailles, riant avec insouciance ou discutant gravement (probablement de l'amphi de garnison pourtant si loin...).

Quelques mois ont passé, la promotion 2005/2006 est en route pour mettre en œuvre les savoirs acquis... et je fais les comptes... Remboursement des cartes de restauration, apurement des classes 4 afférentes (les connaisseurs apprécieront...), sortie d'inventaire et réforme du matériel de cuisine, préparation des conventions de mise à disposition, cession des stocks...

Oui, vous l'aurez compris, le restaurant Recteur Schmitt a fermé ses portes définitivement le 28 juin 2006... Oh ! Il renaîtra... oui ! mais sous une autre forme... l'IUFM le cède à la région des Pays de la Loire, le lycée professionnel Arago qui partage le site avec l'IUFM le gèrera ensuite.

Recteur Schmitt va donc se refaire une beauté, lifting intégral pour un peu plus de 3 millions d'euros, HACCPéisé à fond ! Il n'accueillera plus jamais les stagiaires IRA qui iront se nourrir là où ils le pourront...

Ce matin, j'ai arpenté les lieux vidés du mobilier, du matériel, prêts à être livrés aux démolisseurs. Seul le gros œuvre restera en place. Une pensée me vient pour les p'tites dames de service, certaines d'entre elles, proches de la retraite, étaient là à la création du restaurant, elles ont vu passer TOUTES les promotions d'IRA. De futurs ambassadeurs, de futurs directeurs, de futurs chefs, de futurs administrateurs...

*Patrick DORP
Promotion IRA 1996/1997*



DECRET N° 2005-1090 DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2005 RELATIF A
L'AVANCEMENT DE GRADE DANS LES CORPS DES
ADMINISTRATIONS D'ETAT

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous le récapitulatif des textes pris par les différents ministères en application du décret n° 2005 – 1090 et les taux de promotion au grade de principal. Sauf indication contraire, 5/6 des postes sont pourvus par la voie de l'examen professionnel et 1/6 par la promotion au choix : ceci est conforme aux textes régissant à ce jour les différents corps recrutés par la voie des IRA.

Il est à noter que le décret visé ci-dessus prévoit que les taux de promotion sont fixés pour 2006 et 2007. Comme vous pourrez le constater, la majorité des ministères s'en est tenue à l'année 2006. Cela pourrait signifier, **a priori**, que la fusion des corps des attachés d'administration et de certains corps analogues (décret n° 2005-1215 du 26/09/05) sera

effective à compter du 1^{er} janvier 2007 pour ces ministères et entraînera la parution de nouveaux textes sur les taux de promotion dans le courant de l'année prochaine. Qui vivra verra...

		Taux de promotion 2 ^{ème} classe	Taux de promotion 1 ^{ère} classe
<u>AFFAIRES ETRANGERES – Arrêté du 19 décembre 2005 (1)</u>			
Administration centrale	2006/2007	7,0 %	50,0 %
<u>AFFAIRES SOCIALES – arrêté du 25 janvier 2006</u>			
Administration centrale	2006/2007	11,5 %	25,0 %
Inspecteurs des affaires sanitaires et sociales	2006/2007	6,0 %	13,0 %
<u>AGRICULTURE ET PECHE (arrêté du 13 janvier 2006)</u>			
Administration centrale	2006	13,0 %	25,0 %
Services déconcentrés	2006	13,0 %	25,0 %
Administration scolaire et universitaire	2006	13,0 %	25,0 %
<u>CONSEIL D'ETAT – arrêté du 21 mars 2006</u>	2006	7,0 %	8,0 %
<u>CULTURE ET COMMUNICATION – arrêté du 31 janvier 2006</u>			
Administration centrale	2006	7,0 %	5,0 %
Services déconcentrés	2006	7,0 %	5,0 %
<u>DEFENSE – arrêté du 16 mai 2006</u>			
Administration centrale	2006	8,0 %	12,0 %
Services déconcentrés	2006	9,0 %	26,5 %
Délégué	2006	8,0 %	25,0 %
<u>ECONOMIE - arrêté du 10 août 2006 (2)</u>			
Administration centrale	2006	10,0 %	25,0 %
<u>EDUCATION NATIONALE – arrêté du 17 janvier 2006 (3)</u>			
Administration centrale	2006/2007	4,5 %	22,5 %
Administration scolaire et universitaire	2006/2007	6,0 %	29,3 %
<u>INTERIEUR</u>			
Administration centrale (arrêté du 18 septembre 2005)	2006	6,8 %	7,0 %
Attaché de préfecture (arrêté du 12 septembre 2005)	2006	7,5 %	4,7 %
Attaché de la police nationale (arrêté du 19 avril 2006)	2006	6,8 %	25,0 %
<u>JUSTICE</u>			
Administration centrale (arrêté du 26 janvier 2006)	2006	4,0 %	8,0 %
Administration pénitentiaire (arrêté du 31 mars 2006)	2006	20,0 %	20,0 %
Protection judiciaire de la jeunesse (arrêté du 31 mars 2006)	2006	15,0 %	20,0 %
<u>OUTRE-MER – arrêté du 19 janvier 2006</u>			
Administration centrale	2006	8,4 %	12,4 %
<u>SERVICES DU PREMIER MINISTRE – arrêté du 8 juin 2006</u>	2006/2007	7,5 %	7,0 %
<u>TRANSPORTS ET EQUIPEMENT – arrêté du 11 mai 2006</u>			
Administration centrale (arrêté du 11 mai 2006)	2006/2007	10,0 %	25,0 %
Services déconcentrés (arrêté du 11 mai 2006)	2006/2007	10,0 %	25,0 %
Aviation civile (arrêté du 15 mai 2006)	2006	7,0 %	31,0 %
Inspecteurs des affaires maritimes (arrêté du 11 mai 2006)	2006/2007	12,0 %	25,0 %

(1) Aucune indication sur la répartition entre examen professionnel et promotion au choix

(2) 10 % par voie de l'examen professionnel – 1% promotion au choix

(3) 6/7 par voie de l'examen professionnel et 1/7 promotion au choix

Nous ne pouvons que nous féliciter du fait que les ministères aient pris les textes prévus mais ces pourcentages ne signifient pas grand-chose par eux-mêmes puisque la base d'application (le nombre de personnels concernés) n'est pas communiquée. Tout au plus, il est possible de supposer que le pyramidage entre les grades du corps des attachés n'était

pas respecté partout. Les textes stipulaient que la répartition entre attachés et attachés principaux était de 65 % / 35 % et entre principaux de 2^{ème} classe et principaux de 1^{ère} classe, elle devait aussi être 65 % / 35 %.

Toutefois, il existe un moyen de vérifier l'impact de ces mesures en chiffres absolus. Il suffit de regarder le nombre de promus au grade de principal depuis 2001 quand les textes fixant le nombre de postes offerts pour l'accès au grade de principal sont publiés au JO. Ce qui, hélas, n'est pas toujours le cas.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<u>AFFAIRES ETRANGERES</u>						
Administration centrale	20	22	18	18	18	16
<u>AFFAIRES SOCIALES</u>						
Administration centrale - Travail	5	12	5	3	8	11
Administration centrale – Affaires sociales	10	12	12	12	15	<u>21</u>
Inspecteurs des affaires sanitaires et sociales	40	38	59	35	15	47
<u>AGRICULTURE ET PECHE</u>						
Administration centrale	11	11	12	12	6	
Services déconcentrés						
Administration scolaire et universitaire						
<u>CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS</u>	3	3	6	4	4	6
<u>CONSEIL D'ETAT</u>		5	4	3	3	2
<u>CULTURE ET COMMUNICATION</u>						
Administration centrale		3		4	3	<u>6</u>
Services déconcentrés						
<u>DEFENSE</u>						
Administration centrale	5	5	5	9	6	<u>11</u>
Services déconcentrés	13	11	12	9	9	<u>21</u>
Délégué		1	1	1	1	<u>2</u>
<u>ECONOMIE</u>						
Administration centrale	26	22	22	22	22	24
<u>EDUCATION NATIONALE</u>						
Administration centrale	12	13	12	14	14	<u>15</u>
Administration scolaire et universitaire	189		160	162	211	<u>257</u>
<u>INTERIEUR</u>						
Administration centrale	7	10	15	11	12	<u>21</u>
Attaché de préfecture	80	95	70	65	70	<u>121</u>
Attaché de la police nationale	3	6	5	7	7	<u>7</u>
<u>JUSTICE</u>						
Administration centrale	2	4	5	3	2	
Administration pénitentiaire	2		2	2	5	
Protection judiciaire de la jeunesse	4	5	7	8	8	6
<u>OUTRE-MER</u>						
Administration centrale	2	1	1	1		2
<u>SERVICES DU PREMIER MINISTRE</u>	2	3	3	3	3	<u>5</u>
<u>TRANSPORTS ET EQUIPEMENT</u>						
Administration centrale	6	12	12	15	15	<u>18</u>
Services déconcentrés	20	20	20	30	30	<u>44</u>
Aviation civile	8	8	8	6	6	7
Inspecteur des affaires maritimes	4	4	4	4		

En comparant les chiffres absolus disponibles depuis 2001, il est indéniable que l'impact est positif pour certains ministères (en gras et souligné) et le nom des lauréats ne devrait pas constituer une très grande surprise.

En l'absence d'informations plus complètes sur le nombre de promouvables par ministère et sur plusieurs années, il est difficile de se prononcer à ce stade sur la réalité du gain pour les attachés de ces mesures.

Pour tenter d'en savoir plus, les services des ressources humaines des ministères vont être contactés par écrit pour leur demander s'ils acceptent de communiquer les chiffres des promouvables pour les quatre dernières années mais, je ne sais pas pourquoi, j'ai comme un doute sur la réussite du projet bien que la transparence en la matière devrait aller de soi...



FELICITATIONS

Nominations dans l'ordre national de la Légion d'Honneur

par décret du 13/07/2006 (JO du 14/07/06)

Au grade de chevalier

Roselyne FARGES (81/82)

André VARCIN (78/79)

Nominations dans l'ordre national du Mérite

par décret du 15/05/2006 (JO du 16/05/06)

Au grade d'officier

Michel BILAUD (75/76)

Paul LE POUPON (77/78)

Au grade de chevalier

Michel CHATEL (84/85)

Rémy GIQUEL (83/84)

Josiane MOLLET (96/97)

Jacques ROBERT (74/75)

